

e.Licences

**Fiche signalétique**

Date : 05/04/2026

**Autorisation d'exercer aux fabricants artisanaux, aux dépôts et aux revendeurs du domaine de l'alimentation animale****Informations détaillées**

<b>Nature</b>	Autorisation
<b>Type</b>	Professionnel
<b>Catégorie</b>	Licence avec inspection et commission de délibération (Catégorie D)
<b>Secteur d'activité</b>	Agriculture, Sylviculture, Ressources animales et halieutiques
<b>Sous secteur d'activité</b>	Agriculture, Elevage, Chasse et Activités de Soutien
<b>Formes juridique</b>	Toutes les formes
<b>Nature de l'Actionnariat</b>	Mixte
<b>Capital imposé (FCFA)</b>	Non applicable
<b>Délai de délivrance</b>	60
<b>Frais administratif (FCFA)</b>	75000
<b>Montant de la Caution (FCFA) si applicable</b>	Non applicable
<b>Périodicité de renouvellement</b>	1 an
<b>Renouvellement soumis à inspection</b>	Oui
<b>Délai de délivrance (jours) – renouvellement</b>	60
<b>Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)</b>	75000
<b>Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?</b>	Non remboursable
<b>Période spécifique de dépôt des dossiers</b>	Oui
<b>L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?</b>	Non applicable

## Contact de l'autorité émettrice

<b>Ministère</b>	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
<b>Structure</b>	Direction de la Nutrition Animale et de la Gestion de l'Espace Pastoral (DNAGEP)
<b>Autorité émettrice</b>	Direction de la Nutrition Animale et de la Gestion de l'Espace Pastoral (DNAGEP)
<b>Situation géographique</b>	Cocody-riviera m'badon
<b>Tél.Fixe</b>	+225 05 75 85 56 26
<b>Adresse Mail</b>	dnagep.ci@gmail.com
<b>Site Internet</b>	<a href="https://www.ressourcesanimales.gouv.ci">https://www.ressourcesanimales.gouv.ci</a>

## Pièces à fournir

1. demande adressée au directeur en charge de l'alimentation animale, précisant la gamme des produits pour lesquelles l'autorisation est requise,
2. un dossier comportant les renseignements concernant le gerant de l'entreprise et le responsable technique notamment, - le gerant (CNI, Certificat de visite et contre visite, une radio pulmonaire) - responsable technique ( une CNI, certificat de visite et contre visite, radio pulmonaire, un diplôme ou une attestation de formation dans le domaine de l'alimentation animale)
3. une copie du registre de commerce, pour la première demande ou si l'activité est modifiée
4. une fiche technique qui,
  - indique la nature de l'activité exercée,
  - présente l'entreprise (plan détaillé des locaux du lieu d'exercice de l'activité)
  - indique l'adresse et le numéro de téléphone de l'entreprise mère
  - mentionne les capacités de production journalière et ou annuelle et de stockage prévu (pour les fabricant)
5. les dossiers médicaux des employés , certificat de visite et contre visite, une radio pulmonaire (chaque année)
6. une quittance de versement des frais relatifs au dossier de demande

## Pénalités

<b>La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?</b>	Non
<b>Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité</b>	Non applicable

## **Pénalités**

<b>Les principaux motifs d'application de la pénalité</b>	Non applicable
---	----------------

## **Documents à télécharger**